

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2016

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : M-T. Clavel

Absents excusés : S. Madrias, D. Vidalie, M. Delval, T. Constanty - Pouvoir : T. Constanty à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2016.

Conventions avec le SDIS pour la mise à disposition du personnel communal

Consciente de l'importance des missions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze (SDIS), la commune met à sa disposition trois agents des services techniques « sapeurs-pompiers volontaires ». Les agents se positionnent en astreinte 2 (réserve) et sont appelés à intervenir en cas de besoin. La commune enregistre une moyenne de 190 sorties par an, sur l'ensemble du canton et même au-delà - 7 sorties sur 10 hors commune -. M. le Maire indique qu'il convient de renouveler les conventions qui lient la commune au SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de ces conventions avec pour objectifs :

- De mobiliser au mieux les effectifs et les moyens disponibles,
- De permettre à la commune de continuer à fonctionner en cas de sorties pompiers durant les heures de travail,
- De donner la priorité aux sapeurs-pompiers volontaires disponibles (astreinte 1) en dehors des agents communaux.

Il charge le Maire de définir les modalités « pratiques » de mise à disposition du personnel communal dans le strict respect de ces objectifs et rappelle que les agents municipaux doivent prioriser leurs tâches au service de la commune compte tenu de la responsabilité qu'ils ont vis-à-vis des usagers.

Subvention à l'Ecole de Musique de Donzenac

Vu les courriers reçus par les conseillers municipaux relatifs à la sortie de l'association « L'Avenir de Donzenac » de l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Considérant que l'Avenir de Donzenac souhaite assurer elle-même la formation de ses musiciens comme elle le faisait avant de conventionner avec l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac ; considérant par ailleurs que les sociétés musicales de Branceilles ou encore d'Objat forment elles-mêmes leurs musiciens en fonction de leurs besoins ;

Vu la délibération du 06 juin 2014 selon laquelle le Conseil Municipal réserve « son soutien financier exclusivement aux associations locales qui apportent une réelle plus-value à notre commune et au bien-être de ses habitants (animations sur le territoire communal, adhérents majoritairement donzenacois...) » ;

Considérant qu'en l'absence de convention avec l'Avenir de Donzenac, plus aucun lien n'unit l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac à notre commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'arrêt de la subvention à l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac à partir du 1^{er} septembre 2016 (versement au prorata - de janvier à août - pour l'année 2016) et dit que le reliquat de la subvention pourra être attribué à l'Avenir de Donzenac sous réserve de la formation effective de ses musiciens par des professeurs de musique agréés (justificatifs à produire).

Plan communal de sauvegarde

M. le Maire informe le Conseil de la mise en place, à compter du 15 septembre 2016, d'un portable communal d'astreinte (06 89 86 59 42) qui sera confié chaque semaine à un adjoint, avec possibilité de renvoi d'appel sur le téléphone personnel, et dont le numéro sera communiqué à tous les habitants, ainsi qu'aux services de gendarmerie. Il indique également qu'il convient de conclure une nouvelle convention avec l'EHPAD « L'Abri du Temps » pour l'hébergement d'urgence des personnes sinistrées, conformément aux tarifs en vigueur dans l'établissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion de ladite convention.

Questions diverses

Rentrée scolaire

M. le Maire informe le Conseil du bon déroulement de la rentrée scolaire à l'école de Donzenac caractérisée par une stabilité des effectifs (284 élèves, 12 classes, aménagement du self au restaurant scolaire...).

Information sur les marchés à procédure adaptée (délégation)

M. le Maire rend compte au Conseil :

- De l'attribution du marché de restauration scolaire à la société API,
- De l'attribution du marché des copieurs de la mairie à la société JEAPI,
- Du lancement de la consultation des maîtres d'œuvre pour la rénovation du clocher de l'Eglise.

GRDF

M. le Maire présente le bilan d'activité GRDF sur la commune et indique que GRDF envisage prochainement d'installer des compteurs communicants.

Camping

M. le Maire informe le Conseil des divers remerciements et compliments reçus en mairie pour le fonctionnement du camping cette année. Il présente le bilan financier provisoire qui est en hausse par rapport à 2015 (+ 6000 €) malgré la fermeture de la piscine.

Nuits étoilées

Sollicité par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et en accord avec son action en faveur du Développement durable (Agenda 21), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'extinction de l'éclairage public la nuit du 8 au 9 octobre 2016 dans le cadre de sa participation au « jour de la nuit 2016 »

Courrier de la CGT

M. le Maire donne lecture du courrier de la CGT relatif à la diminution des horaires d'ouverture du bureau de poste. Le Conseil Municipal renvoie à sa délibération du 25 juillet 2016 par laquelle il proteste contre la fermeture le samedi matin (jour le plus fréquenté).

Courrier de M. G. F. Bourges

M. le Maire donne lecture du courrier de M. G. F. Bourges, domicilié La Bonnie, à Donzenac, par lequel il fait état d'un problème d'écoulement des eaux pluviales sur sa propriété. La commission des travaux se rendra sur place prochainement.

Fondation du Patrimoine

M. le Maire informe le Conseil que la procédure d'appel au mécénat populaire pour la restauration du clocher a débuté. Les entreprises ont été sollicitées pour apporter leur soutien financier à l'élaboration des outils de communication. M. T. Guy (TEMACO-TEMAPLAST) et M. J-J. Madrias (TRM) ont déjà fait preuve de leur grande générosité à l'égard de notre commune. La réunion du lancement officiel de la campagne de mécénat se tiendra le samedi 24 septembre 2016, à 10h30. Elle est ouverte à tous.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements de Mme Dick, Mme Bordas et M. Rigon pour le soutien que la commune leur a apporté dans l'organisation de leur exposition à la Chapelle des Pénitents.

Subvention

M. le Maire informe le Conseil de l'obtention d'une subvention de 5000 € (crédits répartis par la Commission des Finances du Sénat), par le biais du Sénateur Claude Nougéin, pour les travaux de La Rochette.

Politique de proximité

M. J-F. Chevreuil rend compte des travaux réalisés sur la commune (garage municipal, clôtures, école...).

Il fait ensuite part des nombreuses sollicitations adressées en mairie suite au violent orage du 24/06/2016.

M. le Maire indique que :

- La demande de reconnaissance en catastrophe naturelle est en cours (résultat mi-octobre).
- La dégradation des routes est en grande partie liée au surplomb des branches sur celles-ci, maintenant une humidité préjudiciable à leur bon état. A l'avenir, la priorité du renouvellement des goudronnages sera donnée aux routes où les riverains ont élagué les branches.
- Suite à un courrier adressé par la Mairie, les services de la SNCF sont venus constater la présence de branchages dans les descentes d'eau du pont du Gaucher et se sont engagés à purger ces matériaux dans les meilleurs délais. Pour finir, M. le Maire informe le Conseil de la transmission au Conseil Général d'une demande de sécurisation des fossés, d'enrochement des bas-côtés et de limitation de la vitesse sur la route Donzenac/Allasac (de l'échangeur de l'A20 à la sortie du Gaucher).

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Donzenac, le 02 septembre 2016

La Secrétaire de séance
Marie-Thérèse Clavel

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,